



Sophie HUBERSON

Sophie HUBERSON
Présidente du Cos

Stéphane JOCK
Vice-président

Grégory BERTHOU
Rapporteur

Biens de consommation, **sports et loisirs**



La normalisation volontaire pour la sécurité des produits et des services, en appui de la réglementation, demeure l'axe prioritaire en 2017, pour les biens de consommation comme pour les sports et loisirs. Les aspects fonctionnels des produits et équipements, la qualité des services (tourisme) sont aussi des axes essentiels. Cela s'inscrit dans un contexte marqué par l'impact du numérique et la nécessaire innovation. Développement durable et responsabilité sociétale deviennent aussi des composantes importantes des travaux : prise en compte de l'accessibilité, déclinaisons de la norme Iso 26000 Lignes directrices relatives à la responsabilité sociétale, affichage environnemental des produits. De plus en plus centrés sur l'expérience de consommation, les enjeux fondamentaux se retrouvent désormais autour du triptyque qualité/ confiance/enchantement.

Garantir la sécurité des produits et des services

La plupart des produits, équipements et services du périmètre du Cos relèvent d'une directive sectorielle Nouvelle approche (jouets, bateaux de plaisance, équipements de protection individuelle [EPI]...) ou de la directive relative à la sécurité générale des produits (DSGP), dont la révision a été initiée mi-2010. La Commission européenne (DG Sanco) a adopté en février 2013 une proposition de règlement européen sur la sécurité des produits de consommation (RSPC), qui, à terme, doit remplacer la DSGP. Cette proposition de RSPC fait partie d'un paquet « sécurité des produits et surveillance du marché », qui intègre en outre une proposition de règlement unique pour la surveillance du marché. L'article 7 de cette proposition, relatif à l'indication d'origine des produits, semble être un point bloquant pour son adoption définitive. Son entrée en vigueur, prévue initialement en janvier 2015, a ainsi été repoussée.

La DSGP, texte essentiel, a un impact fort sur les activités du Cos : son évolution fait donc l'objet d'un suivi attentif. Un échange spécifique sur la proposition de RSPC a été organisé dès juin 2013 entre la DG Sanco et les membres du Cos. D'autres points d'actualisation pourront être organisés si nécessaire. Le Cos veille sur les demandes de normalisation adressées au Cen/Cenelec par la Commission européenne, dont un nombre important figure dans le cadre de la DSGP. C'est le cas des mandats pour les appareils à éthanol, les bougies ou les barbecues...

En France, le Cos instruit des avis de la Commission de la sécurité des consommateurs (CSC), qui donnent généralement lieu à des travaux de normalisation (ou de révision de norme) : ce fut récemment le cas pour les avis liés aux tables à repasser, porte-vélos, artifices de divertissement, lampes à lumière pulsée pour l'épilation et cigarettes électroniques.

Améliorer les données utilisées pour la normalisation des produits de consommation

Une réflexion a été initiée dès 2012 par le Cos à propos des données d'accidentologie, indispensables aux normalisateurs pour fixer, de manière fiable et incontestable, les niveaux d'exigences adaptés aux produits de la vie courante (hors agroalimentaire).

Le Cos a ainsi mis en exergue, en France, le besoin d'organiser un système de partage et d'accès aux données d'accidentologie. Cette demande pourrait trouver écho en Europe : l'Anec, qui représente la voix des consommateurs dans la normalisation européenne, a porté dès 2013 une demande similaire. Dans le cadre du processus d'adoption en cours du paquet « sécurité des produits et surveillance du marché », la mise en place d'une base de données paneuropéenne des blessures est envisagée. Le Cos a répondu à l'enquête de la Commission européenne sur les systèmes nationaux de collecte de données d'accidentologie dans l'Union fin 2014 pour évaluer le rapport coût-avantage d'une base de données européenne sur les accidents et les blessures (BDAB). Il maintient sa vigilance sur cette réflexion et compte saisir toutes les opportunités afin de poursuivre la sensibilisation liée aux données d'accidentologie.

La sécurité des enfants demeure omniprésente dans les travaux, notamment en Europe. Les membres du Cos déplorent à ce sujet le manque d'une base documentaire à jour permettant aux différents comités techniques du Cen de disposer de données morphologiques et ergonomiques communes afin de fixer seuils, dimensions, formes adaptées aux différents âges de l'enfant.



Au-delà de la seule sécurité des enfants, les données anthropométriques font l'objet d'une action de la Commission européenne, suivie par le Cos.

Il s'implique dans la normalisation...



Frédéric HAUSEMER

Directeur qualité Dorel Europe.

Comment, au cours de l'année écoulée, s'est caractérisé votre investissement dans les travaux de normalisation ?

En 2016, comme depuis plus de vingt-cinq ans maintenant, j'ai animé plusieurs réunions de normalisation en Europe et en France.

En effet, je préside le comité technique Cen/TC 252 Articles de puériculture, dont le secrétariat est assuré par Afnor depuis 1990. En dehors de l'animation en séance plénière une fois par an avec l'ensemble des délégations intéressées par nos travaux, nos experts se réunissent plusieurs fois dans l'année dans des groupes de travail ad hoc. Sept groupes de travail (WG) se regroupent aujourd'hui en moyenne deux à quatre fois par an partout en Europe. Puis nous assurons des réunions miroirs dans les commissions françaises afin de faire le point sur l'avancement des travaux et décider des positions françaises à défendre. Ces réunions permettent à l'ensemble des acteurs (industriels, laboratoires, consommateurs, distributeurs, bureaux de normalisation, fédérations industrielles et administrations) d'être informés et d'échanger quant à la stratégie à adopter face aux défis qui nous sont lancés.

Quelle est la stratégie de votre organisation pour les années qui viennent en matière de normalisation ?

En tant qu'industriel, notre stratégie est avant tout d'être acteur et de prendre notre part de responsabilité dans les travaux de normalisation qui touchent à la sécurité de l'usage des articles de puériculture pour de jeunes enfants. Il s'agit pour nous d'être en adéquation avec les valeurs véhiculées par nos marques de distribution et les attentes

des consommateurs, quel que soit leur mode d'achat et d'utilisation. Il est aussi important d'assurer un même niveau d'exigences de sécurité pour les enfants entre les différents types d'articles de puériculture distribués dans l'ensemble de la Communauté européenne, voire au-delà.

En quoi les mécanismes collectifs de normalisation peuvent-ils aider à répondre aux défis qui se posent à votre organisation ?

L'élaboration de normes harmonisées en matière de sécurité nécessite une approche par consensus, la plus partagée possible par l'ensemble des acteurs, afin que l'ensemble soit légitime, reconnu et soutenu au niveau européen.

Il est aussi important d'anticiper les nouveaux besoins, de ne pas être restrictif quant à la prise en compte uniquement des produits et des usages existants. Il nous faut retenir une approche plus ambitieuse et adaptée à l'évolution des nouveaux comportements et modes de vie des consommateurs et utilisateurs. Dès lors, le travail d'équipe qui associe l'ensemble des acteurs est primordial pour la bonne réussite de l'objectif commun : élaborer des normes européennes relatives à la sécurité des articles de puériculture.

Comment appliquez-vous les normes qui concernent votre organisation ?

Les normes européennes servent de base pour l'ensemble des critères à prendre en compte dans le cadre de nouveaux développements. Bien entendu, il existe d'autres exigences qui ressortent de la performance (comme l'endurance) et des critères plus subjectifs

(confort évalué avec nos propres outils en lien avec les valeurs de nos marques). Lorsqu'un produit ou une nouvelle fonction ne sont pas décrits dans le domaine d'application de la norme, alors, aidés du guide de conception des articles de puériculture (TR 13387), qui apporte des réponses utiles et harmonisées en première approche, nous effectuons une analyse de risque fonctionnelle. C'est exactement la même approche que nous développons lorsqu'il s'agit d'élaborer et d'améliorer les normes de sécurité de produits.

De nouveaux paramètres interfèrent-ils dans vos réflexions et travaux ?

Parmi les nouveaux paramètres figurent bien sûr la dimension environnementale du recyclage des matériaux, la caractérisation des substances chimiques non critiques. Mais de plus en plus, nous nous interrogeons sur la prise en compte d'usages intensifs, voire d'utilisations très différentes dans le temps avec des phénomènes de location et de réutilisation (deuxième main par exemple), qui demandent une approche particulière vis-à-vis d'un usage domestique et privatif des articles de puériculture. Il y a également les accès aux marchés extérieurs à l'Union européenne, pour lesquels notre système de normalisation a déjà démontré sa pertinence et pourrait être pris en exemple dans le cadre de travaux de normalisation mondiale.

Organisme : Dorel France

Domaine d'activité : articles de puériculture.
Taille de l'organisme : 400 personnes en France.



Alf2 - AdobeStock

Les bougies font l'objet d'une demande de normalisation adressée par la Commission européenne au Cen.

Le Cos assure une veille active sur l'action financée par la Commission européenne en vue d'une mise à jour des données anthropométriques existantes à l'horizon 2017-2018. Il poursuit son rôle de promotion de la sécurité des enfants, à l'instar de sa contribution active à la révision du guide Iso/IEC 50 Principes directeurs pour la sécurité des enfants, dédié aux rédacteurs de normes pour des produits non exclusivement destinés aux enfants (lave-vaisselle...), publié début 2015. Ce guide a fait l'objet d'une présentation exhaustive à l'occasion de la rencontre « Des outils pédagogiques pour mieux normaliser », organisée par Afnor mi-2015.

NORMES ET DOCUMENTS NORMATIFS IMPORTANTS PUBLIÉS EN 2016

NF D 61-062	Mobilier d'extérieur – sièges réglables type chilienne – exigences générales de sécurité – essai mécaniques et spécifications
FD Cen/TR 15071	Sécurité des jouets – traductions nationales des avertissements et notices d'utilisation de la série EN 71
NF EN 16805	Équipement de plongée – masque de plongée – exigences et méthodes d'essais
Série NF EN 13387	Lignes directrices générales relatives à la sécurité – partie 1 : principes de sécurité et évaluation de la sécurité – partie 2 : dangers chimiques – partie 3 : dangers mécaniques – partie 4 : risques thermiques
NF EN 13869	Briquets – exigences de sécurité-enfants pour les briquets – exigences de sécurité et méthodes d'essai
FD Cen/TR 16741	Textiles et produits textiles – guide sur les conséquences environnementales et sur la santé liées aux substances chimiques présentes dans les produits textiles destinés à l'habillement, aux textiles d'intérieur et à l'ameublement
FD Cen/TR 16417	Chaussures – lignes directrices de l'industrie de la chaussure concernant les substances extrêmement préoccupantes (annexe XIV de Reach)
NF P 90-209	Salles sportives – salles d'arts martiaux – conception, aménagement et utilisation
XP D 90-300-3	Cigarettes électroniques et e-liquides – partie 3 : exigences et méthodes d'essais relatives aux émissions
NF Iso 18831	Habillement – bien-être virtuel – caractéristiques des vêtements virtuels
XP S 72-600	Casques de protection pour les activités de parachutisme
NF Iso 8653	Bijouterie – taille de bagues – définition, mesure et désignation
NF X 50-007	Service de location de matériels de sports d'hiver – définition du service de location de matériels de sports d'hiver

Mieux informer le consommateur : disponibilité, traçabilité, sincérité

Une bonne information des consommateurs est une préoccupation omniprésente dans les travaux, en appui des politiques publiques liées à leur protection. Celle-ci peut prendre la forme de recommandations d'usage à destination du consommateur dans les normes. Cela se vérifie aussi bien en France avec les travaux lancés sur les allégations des produits textiles qu'en Europe à travers, par exemple, le mandat de normalisation M/532 sur l'étiquetage de composition textile adopté en 2015. Compte tenu de son lien étroit avec les problématiques des consommateurs, le Cos reste fortement mobilisé vis-à-vis de l'information du consommateur et mettra en œuvre toute action nécessaire permettant de l'améliorer via les normes volontaires.

À l'initiative des acteurs français, de nouveaux travaux européens pourraient rapidement démarrer sur la déclaration et la mesure des substances réglementées dans les articles. Pour l'affichage environnemental des produits de consommation, plusieurs référentiels ont déjà été publiés : ameublement, cycle, chaussures et articles de sport. Certains secteurs professionnels du Cos ont participé aux expérimentations menées en 2012 en France, dont le bilan a été rendu public fin 2013. Ce thème a fait l'objet d'un point d'étape approfondi à l'occasion d'une rencontre « Affichage environnemental : comment concrétiser ce dispositif dans les entreprises ? », organisée par Afnor fin 2015.

Cette actualité nationale et européenne entraîne une attention particulière du Cos. L'affichage en particulier trouve aujourd'hui un prolongement européen avec l'expérimentation destinée à faciliter une meilleure

information sur la performance environnementale des produits et des organisations. Le Cos demeure attentif à ces thèmes, en lien avec le Cos Environnement et responsabilité sociétale.

Promouvoir la conception universelle des produits et des services

Les travaux liés à l'accessibilité sont fortement orientés vers la notion de conception universelle, qui vise au développement de produits ou services accessibles à tous, y compris aux publics ayant des besoins spécifiques. La Commission européenne a déjà émis un mandat de normalisation sur l'accessibilité. À travers l'acte législatif européen sur l'accessibilité (décembre 2015), elle a proposé de franchir un cap supplémentaire en adoptant une directive qui établit des exigences communes pour l'accessibilité de certains produits et services clés afin d'aider les personnes en situation de handicap à participer pleinement à la vie de la société dans l'ensemble de l'Union. Référent sur l'accessibilité, le Cos encourage la mise en œuvre de cette notion de conception universelle. Cela passe par des actions de sensibilisation, à l'instar de la contribution active à la révision du guide Iso/IEC 71 sur les principes directeurs de l'accessibilité dans les normes, dont la dernière version, davantage opérationnelle, a été publiée début 2015.

Pour cela, le Cos s'appuie sur le groupe de coordination Accessibilité, qui suit en France la réponse au mandat européen et assure une veille pour tous les travaux sectoriels liés à l'accessibilité. Dans un souci d'efficacité, son activité est coordonnée avec celle de l'Observatoire interministériel de l'accessibilité et de la conception universelle (Obiaçu).

À certains égards, le rapport « La normalisation volontaire, un outil stratégique pour la

silver économie », publié par Afnor en 2015, fait aussi écho à cette notion de conception universelle. Le Cos a d'ailleurs pris l'initiative d'organiser en octobre dernier (Journée nationale des aidants) une rencontre « Consommation, sport, loisirs et tourisme de 7 à 97 ans, tous concernés par la silver économie ! », afin de déployer plus avant les recommandations de ce rapport relevant spécifiquement de son périmètre.

Développer la normalisation des services, notamment sous l'angle de la mise en relation des particuliers entre eux

Enfin, une tendance lourde d'évolution des modes de consommation se traduit par le glissement d'une économie de produit vers une économie de service. Le Cos participe ainsi depuis 2014 à la réflexion globale sur la normalisation dans les services initiée par le Cos Management et services, s'impliquant notamment dans le groupe en charge du Livre blanc sur les services (février 2015). Dans le cadre du déploiement de ses recommandations, une rencontre « Consommation, sport, loisirs et tourisme face aux défis des services » a été organisée à l'automne 2015. Les échanges entre participants (impliqués ou non dans des travaux) ont permis d'identifier les grandes

tendances et besoins associés de démarche collective dans les normes volontaires de demain : prise en charge globale du client/pratiquant, garantie des services associés aux produits et/ou dans la mise en relation des particuliers entre eux, prise en compte du développement durable et intégration du numérique. L'impact du numérique devient prégnant dans les services : qu'ils soient associés ou non à un produit, ils peuvent être physiques ou dématérialisés.

Le Cos poursuit cette action en continuant à sensibiliser les acteurs des services et en animant le groupe de promotion du Livre blanc mis en place par le Cos Management et services. La question des avis en ligne de consommateurs, et plus largement de la réputation en ligne, est aussi d'un grand intérêt pour le Cos, qui suit les travaux internationaux en cours, en lien avec le Cos Information et communication numérique.

L'explosion du marché de l'occasion pose la question de la sécurité des produits de cette nature. Une première réponse normative a été proposée par l'Iso, avec la publication en 2014 d'une spécification technique sur le commerce frontalier des produits de seconde main (Iso/TS 20245). Cette question est également abordée au Cos sous l'angle de la mise en relation des particuliers entre eux, accélérée par



Qu'il s'agisse de l'explosion du marché de la « seconde main » ou de celle de la location, les normes doivent s'adapter aux nouveaux usages des produits.

Le Cos souhaite favoriser le recours au « droit souple », comme pour les salles d'arts martiaux.



0608195706081957 - Fotolia

l'émergence de plateformes numériques et du service associé, avec une adaptation indispensable à mettre en œuvre pour faire face à la double problématique qualité/sécurité du produit de seconde main et qualité du service mis en œuvre.

L'économie collaborative et l'économie du partage font partie des huit grands domaines d'action transversaux de la Stratégie française de normalisation 2016-2018 pour lequel le Cos joue le rôle de référent. Il s'agit aussi d'un sujet prioritaire pour le Comité Iso pour la politique en matière de consommation (Copolco).

Le Cos propose ainsi de continuer à investiguer sur ce thème, de manière à préparer et diffuser des éléments exploitables pour les autres secteurs et faire émerger l'expression de besoins de travaux éventuels.

Biens de consommation

La normalisation volontaire pour ce segment des biens de consommation poursuit son développement au Cen et à l'Iso, avec un fort positionnement de la France, qui pilote plusieurs structures.

La France assure par exemple le secrétariat du Cen/TC 402 Piscines et spas domestiques. Les premières normes européennes sur les piscines domestiques sont disponibles depuis l'automne 2015.

Un comité technique international Iso/TC 264 Artifices de divertissement a vu le jour fin 2011 à l'initiative de la Chine continentale, qui en assure le secrétariat. Les acteurs français, très mobilisés, ont obtenu le pilotage du groupe de travail Méthodes d'essai (WG 4).

Dans le textile/habillement (BNITH), la France a repris (avec la Corée du Sud) le secrétariat du comité Iso/TC 38/SC 24 Essais physiques des étoffes, abandonné par le Portugal.

En France, à partir d'une demande de l'Institut national de la consommation (INC), une démarche de normalisation des cigarettes

électroniques et des e-liquides a abouti à la publication des premières normes expérimentales début 2015. Celle relative à l'émission de ces produits (XP D 90-300-3) a été publiée en juillet 2016. Le positionnement de ces travaux à l'échelle européenne a d'ores et déjà été réalisé, anticipant un éventuel mandat de la Commission européenne pour ces produits. La France, qui pilote ces travaux européens, a fait coup double en obtenant la création d'un sous-comité technique international Vape et produits de la vape (Iso/TC 126/SC 3) début 2016.

Plus généralement, le Cos accompagne et renforce l'influence française à l'international, comme l'illustrent les exemples des cigarettes électroniques ou des systèmes de détection vidéo contre les noyades dans les piscines publiques.

Le domaine de la petite enfance est actuellement rythmé par l'adoption d'une série de mandats au titre de la DSGP concernant l'environnement de l'enfant (cinq groupes de produits). Plusieurs comités techniques sont concernés : Cen/TC 252 Articles de puériculture, Cen/TC 207 Ameublement, Cen/TC 248 Textile et habillement, Cen/TC 398 Chaises hautes pour enfants.

Régulièrement informé, le Cos continue sa coordination informelle entre les opérateurs nationaux (Afnor, Bureau de normalisation bois et ameublement [BNBA], Bureau de normalisation des industries textiles et de l'habillement [BNITH]).

La révision de la norme NF EN 13869 Briquets – sécurité enfants, engagée par le Cen/TC 355 sur la deuxième partie du mandat, a abouti à une nouvelle version de la norme, publiée en mai 2016. Elle inclut dorénavant une méthode d'essai alternative au panel d'enfants. Ces travaux ont été menés sur la base des résultats d'une étude financée par la Commission européenne, divulgués dès 2013.

Le programme relatif aux jouets demeure toujours actif, en particulier pour les exigences

chimiques. Un rapport technique international (FD Cen Iso/TR 8124-8) sur la détermination de l'âge auquel les enfants commencent à jouer avec telle ou telle catégorie de jouets a été publié en mai 2016. Par ailleurs, la question des drones susceptibles d'être assimilés à des jouets a déjà émergé.

Des travaux européens pour les textiles techniques et intelligents ont été engagés et font écho au programme national Industrie du futur. L'aide au choix du consommateur devrait être prochainement optimisée grâce à la publication d'une série de normes Iso relatives à la taille des vêtements. À noter que le Cos joue le rôle de référent pour le thème des textiles techniques et nouveaux matériaux intelligents dans le cadre de la Stratégie française de normalisation 2016-2018.

Dans l'ameublement (BNBA), l'activité du comité Cen/TC 207/WG 4 Mobilier d'extérieur a été relancée dès 2011. Celle du comité Cen/TC 207/WG 2 Mobilier de la petite enfance demeure importante, dans le contexte du mandat évoqué. À l'Iso, le développement de normes définissant les méthodes d'essai, sur base des normes européennes existantes, a été privilégié afin de mieux associer certains pays (Chine continentale) et d'éviter une multiplication des normes nationales. En France, les travaux pour les tables à repasser ouverts après avis de la CSC se sont concrétisés avec la publication de la norme NF D 80-010 (automne 2016).

Côté horlogerie-bijouterie (BNHBJO), secteur essentiellement tourné vers l'international, l'activité du comité technique Iso/TC 174 Bijouterie-joaillerie a été relancée en 2010. Il va travailler cette année essentiellement sur la couleur des alliages d'or et les méthodes de dosage des métaux précieux. La proposition française d'apporter une définition des montres connectées est aussi à l'étude.

Le Cos suit attentivement l'avancée des travaux amorcés ces dernières années et met en œuvre, le cas échéant, les actions nécessaires. Il encourage notamment l'utilisation des normes volontaires comme vecteur de diffusion des innovations. Le développement des objets connectés est un exemple de mise en œuvre potentielle sur des produits comme les éthylotests. Le Cos demeure attentif aux travaux relatifs à l'Internet des objets (IoT), en lien avec le Cos Information et communication numérique et le Comité consommation (Cosac) auteur d'une note de positionnement sur ce sujet.

La sécurité des applications électrodomestiques demeure primordiale, marquée par la publication de plusieurs règles particulières applicables à certains appareils

électrodomestiques (série NF EN 60335-2) qui complètent une version révisée de la norme NF EN 60335-1 Sécurité des applications électrodomestiques, d'application obligatoire. Le Cos suit ces dossiers, avec le Cos Électrotechnologies.

Sports et loisirs

Là, les normes complètent souvent les règles de fédérations sportives et portent essentiellement sur la sécurité des matériels et équipements. Elles concernent aussi des activités non rattachées à une fédération sportive (saut à l'élastique par exemple). Les collectivités territoriales sont très vigilantes vis-à-vis de toute nouvelle « norme ».

Le Cos continue à suivre attentivement l'actualité du Conseil national d'évaluation des normes (CNEN) et de la Commission d'examen des règlements fédéraux relatifs aux équipements sportifs (Cerfres), intégrée au Conseil national du sport (CNS) mis en place dès 2013. À ce titre, l'utilisation de la normalisation volontaire comme outil de « droit souple » au service de la simplification réglementaire constitue une solution, déjà exploitée à travers les exemples des cages de but et des salles d'arts martiaux. Avec le décret révisé sur les buts paru en avril 2016, les buts autostables sont dorénavant autorisés par le Code du sport et les normes Afnor fixent les bonnes pratiques de conception et contrôle des cages de but, conférant ainsi une présomption de conformité aux exigences réglementaires. S'agissant des salles d'arts martiaux, l'article A322-141 du Code du sport qui régissait ces salles a été supprimé, et une nouvelle norme Afnor fixant les bonnes pratiques en matière de conception, d'aménagement et d'utilisation des salles d'arts martiaux a été publiée (juillet 2016).

Le Cos souhaite favoriser le recours au « droit souple » consacré par le Conseil d'État dans son étude annuelle 2013. Ainsi, l'exemple des salles d'arts martiaux pourrait être étendu à d'autres types de salles sportives.

Les travaux sur ce segment sont essentiellement européens, avec une dynamique internationale qui se dessine de plus en plus. Quelques normes françaises continuent à voir

le jour, souvent liées à l'évolution des pratiques : c'est le cas des normes sur le paintball, les pistes de descente VTT et les systèmes de vision par ordinateur pour la détection de noyades en piscine, du référentiel de bonnes pratiques (BP) Sols sportifs et pratique du handisport, ou de l'accord (AC) sur les itinéraires de raquette à neige. Le Cos est à l'écoute pour accompagner la mise en œuvre de ces démarches locales ou nationales, qui peuvent préfigurer un positionnement européen ou international.

Le suivi par Afnor du comité Cen/TC 136 Équipements et installations pour le sport, les aires de jeux et autres équipements et installations de loisirs a été réorganisé dès 2011 au sein d'une commission de normalisation point central, miroir du comité technique, dans le but affiché de renforcer l'influence française au sein de ce comité technique dominé par l'Allemagne. La France pilote notamment le groupe de travail Équipements de plongée (WG 7), ce qui a permis de proposer de nouveaux sujets (masques, palmes...). La velléité de l'Allemagne (Din) de redynamiser le comité Iso/TC 83 Matériels de sport (dont elle assure le secrétariat) se confirme. Un lot important des normes du Cen/TC 136 ont ainsi été proposées à l'Iso. La Chine est elle aussi force de proposition dans ce glissement progressif vers l'Iso. Sacs de couchage, pistes de luges d'été, articles de loisirs flottants et équipements de jeux gonflables font partie des sujets inscrits au programme de travail. Un sous-comité consacré aux

équipements d'arts martiaux (Iso/TC 83/SC 6) a aussi été mis en place début 2016. D'autres sujets demeurent à l'étude (parcours acrobatiques en hauteur).

La qualité des gazons naturels ou synthétiques est au cœur des travaux du Cen/TC 217 Sols sportifs (secrétariat français). La norme pour les sols sportifs en intérieur (NF EN 14904) est en révision pour accompagner la mise en œuvre du règlement européen sur les produits de construction (RPC).

Un nouveau groupe de travail (WG 4) dédié à la mobilité urbaine a été mis en place à l'initiative de la France : il prépare la future norme européenne sur les engins de déplacement personnel à assistance électrique (trottinettes électriques, gyropodes, gyroroues), de plus en plus utilisés par les consommateurs. Précurseurs, les secteurs du matériel de sports d'hiver et du cycle sont présents à l'Iso. La profession du cycle assure la présidence du sous-comité international Iso/TC 149/SC 1 (travaux suivis par le Bureau de normalisation de l'automobile [BNA]). Elle s'est mobilisée autour de la finalisation des nouvelles normes internationales (série EN Iso 4210), élaborées sur la base des normes européennes. La réglementation nationale a évolué en 2016 et fait référence à ces normes internationales. La norme européenne sur les vélos à assistance électrique est en cours de révision et pourrait à son tour être proposée à l'Iso.

Le Cos suit attentivement l'avancée des travaux amorcés ces dernières années et met en œuvre les actions nécessaires. Il veille tout



Les articles de puériculture donnent lieu à des travaux européens : la France préside le comité technique Cen/TC 252, animé par Afnor depuis 1990.

Fred34560 - AdobeStock

NORMES ET DOCUMENTS NORMATIFS IMPORTANTS PRÉVUS EN 2017

NF EN 15426	Bougies – spécification relative à l'émission de suie
Série EN Iso 4210	Cycles – exigences de sécurité relatives aux bicyclettes – partie 1 : termes et définitions – partie 2 : exigences pour bicyclettes de ville et de randonnée, de jeune adulte, de montagne et de course – partie 4 : méthode d'essai de freinage – partie 5 : méthode d'essai de guidage – partie 6 : méthode d'essai du cadre et de la fourche – partie 8 : méthodes d'essai des pédales et du pédalier – partie 9 : méthodes d'essai de la selle et du poste d'assise
	Aires de jeux – recommandations relatives à l'aménagement des aires de jeux
	Exigences générales relatives au contrôle des aires de jeux et des équipements sportifs à usage collectif et compétences associées des inspecteurs
	Mobilier scolaire – usage maternelle ou collectif – lits gain de place de hauteur inférieure à 600 mm pour enfant de 2 à 6 ans
	Équipements de sports et de loisirs - équipements de parkour – exigences de sécurité et méthodes d'essai
NF EN 13200-8	Installations pour spectateurs – partie 8 : management de la sécurité
NF EN 16869	Conception et construction de via ferrata
NF EN 16887	Cuir – empreinte écologique – règles spécifiques des catégories de produits (RCP) – empreintes carbone
NF EN 16579	Équipements de jeux – buts transportables et fixes – exigences fonctionnelles et de sécurité, méthodes d'essai
NF EN 16716	Équipement d'alpinisme et d'escalade – systèmes de sac gonflable anti-ensevelissement lors d'une avalanche – exigences de sécurité et méthodes d'essai
NF EN 1888-1	Articles de puériculture – voitures d'enfant – partie 1 : poussettes et landaus
NF EN 1384	Casques de protection pour sports hippiques
NF EN Iso 24803	Services relatifs à la plongée de loisirs – exigences relatives aux prestataires de services de plongée subaquatique de loisirs

particulièrement à accompagner la tendance de positionnement des travaux à l'Iso, pour y renforcer l'influence des acteurs français.

Un guide d'application de la norme Iso 26000 au monde du sport est à l'étude depuis 2011. Le ministère chargé des sports avait souhaité mettre à disposition des outils collectifs concrets. Dans un premier temps, trois activités avaient été retenues : équipements (de la programmation à la gestion), organisation d'événements et vie sportive (niveau local, fédéral, compétition). Le ministère a pris en compte l'avis de toutes les parties prenantes. Il a finalement abandonné ce projet, difficile à financer et qui surtout a fait l'objet de critiques des représentants du mouvement sportif, inquiets qu'il n'empiète sur leurs prérogatives dans la gouvernance du sport (vie fédérale). La stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable du sport 2015-2020 affiche toutefois comme une priorité la diffusion et la promotion des recommandations de la norme Iso 20121 Intégration d'une démarche de développement durable dans les activités événementielles, dans un contexte marqué par l'accueil de nombreux grands événements sportifs internationaux en France (Euro 2016 de football) et la candidature de Paris à l'organisation des Jeux olympiques d'été de 2024.

Le Cos encourage la prise en compte du développement durable dans les normes volontaires et est prêt à accompagner les acteurs en ce sens. Une évolution de la norme Iso 20121 est dès lors envisageable pour mieux valoriser l'excellence française.

À l'Iso, la Chine a proposé l'ouverture de travaux pour les activités événementielles. En Europe, les Pays-Bas proposent d'élaborer une norme sur les structures pour l'organisation d'événements. En France, le besoin d'élaborer trois référentiels partagés a été identifié par les acteurs, visant à assurer la diffusion des bonnes pratiques pour le triptyque programmation/conception/construction des équipements sportifs, la programmation, l'organisation et l'évaluation d'un événement sportif, et la gestion du parcours et de l'expérience client.

En matière de tourisme, les travaux sont souvent internationaux. La France est mobilisée au sein de l'Iso/TC 228.

Avec le tournant vers des aspects opérationnels, le Cos est à l'écoute des besoins des acteurs, en lien avec l'action mise en œuvre pour les services.

Services aux particuliers

Peu de travaux sont en cours actuellement dans ce domaine, même si la révision de la norme relative au service de location de matériels de sports d'hiver (NF X 50-007) a été lancée à l'initiative des professionnels de la distribution du sport. Cette norme, qui définit le service rendu par des professionnels à des particuliers, est bien appliquée sur le terrain. Elle a permis de clarifier le service de location de matériels de sports d'hiver et de faire valoir le professionnalisme des loueurs. La nouvelle version de la norme a été publiée à l'automne 2016.

S'agissant de la location de matériel de bricolage, la possibilité de transformer l'accord européen (CWA) existant en norme européenne doit prochainement être étudiée.

Le projet de norme sur les jeux et loteries, dont l'objectif était de définir les engagements des opérateurs de jeux en matière de jeu responsable, demeure suspendu, depuis octobre 2011, faute d'accord entre acteurs (casinos, PMU, Française des jeux et opérateurs de jeux en ligne), notamment quant à l'implication des réseaux de distribution. Les associations de consommateurs et de protection des joueurs souhaitent voir ces travaux se poursuivre. Un comité technique Cen consacré aux jeux en ligne pourrait prochainement voir le jour, dans un cadre élargi à l'éthique sportive et à la sincérité du résultat sportif. Cela intègre le dopage, déjà abordé en 2012 à travers la publication en France d'une norme pour les denrées alimentaires à l'usage des sportifs. Cette norme est proposée aujourd'hui comme base d'une future norme européenne.

Le Cos suit l'avancée de ces démarches et mettra en œuvre les actions nécessaires le cas échéant, en lien avec son action sur les services. Une réflexion pourrait être utilement menée quant aux besoins de normes spécifiques aux services à la personne, dans la perspective du vieillissement de la population (il existe actuellement une norme



Halpoint - AdobeStock

générique révisée). Le rapport Afnor sur la silver économie tend à confirmer ce besoin, notamment pour l'activité de coaching à domicile. Le Cos va veiller tout particulièrement à aborder plus avant le dossier du C to C lors d'une rencontre dédiée à l'économie collaborative organisée à son initiative cette année.

Tourisme

La France demeurait en 2015 la première destination touristique mondiale avec 84,5 millions de visiteurs étrangers. Les évolutions constantes – développement des nouvelles technologies, arrivée du bas coût (low cost), réduction de la durée des séjours, nouveaux concepts comme l'écotourisme... – génèrent des changements dans les habitudes de consommation ainsi que l'émergence de nouveaux acteurs.

Les travaux de normalisation sont essentiellement internationaux, à l'exception notable des professionnels du tourisme de bien-être, très présents dans des travaux français (spas, soins de beauté, thalassothérapie) ou européens (instituts de beauté, solariums). Le Cos peut accompagner la mise en œuvre de ces démarches nationales ou européennes, préfiguratrices d'un positionnement international éventuel.

La Sous-direction du tourisme, très impliquée dans les travaux du comité Iso/TC 228 Services touristiques, a mobilisé les acteurs français (bureaux d'information touristique, plages, espaces naturels protégés, tourisme d'aventure...). La France pilote par exemple un groupe de travail international sur le tourisme industriel.

La réunion annuelle du comité Iso/TC 228 à Paris en mai 2014 avait mis en lumière de nouvelles perspectives pour plusieurs thèmes : aspects environnementaux dans le tourisme d'aventure, tourisme accessible et aspect environnemental dans les hébergements touristiques (propositions du Portugal), centres de congrès (proposition de la Corée du Sud), services de croisière et services de location de voiture (propositions de l'Espagne), tourisme solidaire (proposition du Royaume-Uni). Trois propositions ont finalement abouti à l'élaboration de nouvelles normes internationales : bonnes pratiques de développement durable dans le tourisme d'aventure, service de location de voiliers et tourisme dit volontaire international. À la demande du Brésil, le développement d'une norme internationale sur le management du développement durable appliqué aux établissements d'hébergements touristiques a été engagé en 2016. Une autre proposition est à l'étude sur le tourisme accessible, à l'initiative de l'Espagne.

Le Cos encourage le développement des normes sur les aspects opérationnels et la qualité des services dans le tourisme et met en œuvre les actions nécessaires, le cas échéant. Pour cela, il s'appuie sur le groupe de coordination Tourisme, qui regroupe l'ensemble des acteurs, instruit toutes les demandes nouvelles et coordonne les travaux. Il est présidé par Marie-Odile Beau (chef du bureau des clientèles touristiques, Sous-direction du tourisme, DGE). ●